



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE (Ain)

ARRÊTÉ du MAIRE, Président du CCAS

N° : 2025/07

Du : 18/09/2025

Objet : Nomination d'un mandataire pour la régie des photocopies

Le Maire, Président du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu la décision de la Vice-présidente du CCAS du 27 septembre 2022 portant sur la création d'une régie de recette pour la vente de photocopies et de numérisation de documents,

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 septembre 2025,

Considérant qu'il convient de désigner un mandataire pour la régie susvisée,

Sur proposition de Monsieur le Président du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Eric THOMAS est nommé mandataire de la régie de recettes avec mission d'encaisser le produit de la vente de photocopies et de numérisations de documents créée par la décision du 14 octobre 2022, avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Le mandataire ne devra pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

Les sommes doivent être encaissées selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer chacune des dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 4 :

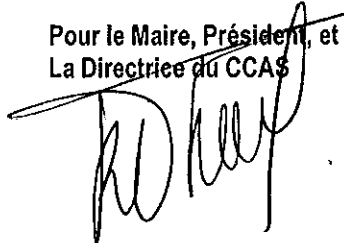
Monsieur le Président du CCAS et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Le : 18/09/2025

Pour le Maire, Président, et par délégation
La Directrice du CCAS



Karine THEVENARD

Fait à Bourg en Bresse

Le : 18/09/2025

Vu pour accord
La Trésorière Principale Municipale,

P/P



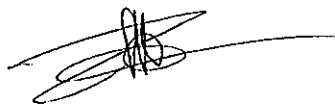
DOMINIQUE BESSON
Inspectrice
des Finances Publiques

Dominique ALVIN

Le régisseur titulaire,

Les régisseurs suppléants,

Sandra ZACCAGNINO



" Le mandataire,
vu pour acceptation "

AHTAF Nacéra



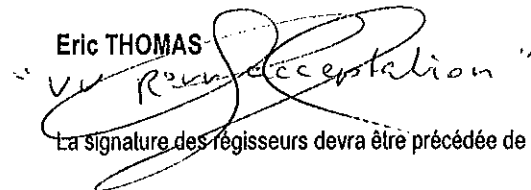
" vu pour acceptation "

BEREZIAT Caroline



" vu pour acceptation "

Eric THOMAS



" vu pour acceptation "

La signature des régisseurs devra être précédée de la mention manuscrite * " Vu pour acceptation "